

Sécheresse : les paiements en liquide désormais interdits dans 19 départements

ociété, Une mai 2022



Dans de nombreux départements français dont le Doubs, les conséquences de la sécheresse impactent désormais sensiblement le quotidien des habitants. Après les restrictions concernant les usages de l'eau (lavage des véhicules, arrosage des jardins, **miction diurne...**), une nouvelle série d'interdictions – correspondant au niveau 5 du plan sécheresse – entrera en vigueur dès le début de la semaine. Parmi celles-ci, **l'interdiction totale des paiements en liquide**. 19 départements de France métropolitaine sont concernés dont le Doubs.

« *Malgré la sécheresse en cours, beaucoup de gens continuent à payer en liquide dans les commerces (...)* Il faut que chacun prenne conscience de l'urgence qu'il y a à employer d'autres moyens de paiement (cartes bleues, chèques, virements, Bitcoins (...)) », explique le communiqué de la préfecture du Doubs, avant de détailler les sanctions applicables en cas de non respect de cette nouvelle interdiction : « *1500 euros d'amende et une peine de 2 mois d'emprisonnement* ».

Cette nouvelle interdiction entrera en vigueur ce lundi 30 mai à minuit.

La rédaction

Restriction d'eau dans le Doubs : déjà plusieurs verbalisations pour non respect de l'interdiction d'uriner entre 8h et 22h



L'ensemble du département est passé ce vendredi au niveau 4 du plan sécheresse. Plusieurs personnes ont été verbalisées ce samedi pour non respect des nouvelles mesures de restriction d'eau.

l'Écho de la Boucle 1

D'autres articles indispensables :



Armaque : un voyageur breton vendait des séjours de rêve à Venise... dans le Doubs



Marée du siècle : faible affluence touristique en Franche-Comté



Élections partielles dans le Doubs : Sophie Montel rejoint le front républicain



Passage à l'heure d'été : 8 disparitions signalées en Bourgogne Franche-Comté



TAGGED WITH [Doubs](#) [paiements en liquide](#) [sécheresse](#)

